

REVUE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION <i>Librairie E. LEMARIÉ</i> A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres départements
Un an 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent.	Un an 3 fr. 50

AVIS

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement est expiré, de bien vouloir nous en faire parvenir le montant en un mandat-poste.

Les abonnements étant renouvelés d'office, à moins d'avis contraire, nous ferons présenter par la poste, les quittances d'abonnements restant à recouvrer, en ajoutant 25 cent. à leur montant, pour frais de recouvrement.

ÉCHOS DE LA SEMAINE

29 Janvier. — Le comte Mourawieff, gérant du ministère des affaires étrangères de Russie est reçu au ministère des affaires étrangères par M. Hanotaux. L'entretien des deux hommes d'État est suivi d'un grand déjeuner auquel assistent les membres du corps diplomatique, les ministres ainsi que les Présidents de la Chambre et du Sénat.

30 Janvier. — Une terrible bagarre causée par des conscrits, éclate à Bruxelles dans le faubourg d'Ixelles. On compte 7 personnes grièvement blessées.

31 Janvier. — Une épouvantable tempête sévit dans le midi de la France et y cause des accidents nombreux.

1^{er} Février. — Un vol audacieux est commis à la caisse de l'arsenal de Brest.

2 Février. — Mort de M. de Soubeyran, ancien député de la Vienne.

3 Février. — M. Félix Faure, Président de la République, visite l'ancien château de Villeneuve-l'Étang où sont installées les dépendances de l'Institut Pasteur.

4 Février. — Les récentes chutes de neige causent des inondations sur les rives de la Seine et de ses affluents.

— Une reconnaissance de dix hommes du 11^e chasseurs à pied est surprise, dans les Alpes, par une avalanche de neige qui ensevelit dans sa chute les malheureux soldats

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

La Société de secours mutuels de Dammartin a tenu dimanche dernier son assemblée générale annuelle pour y recevoir communication du compte-rendu des opérations de l'exercice 1896

Cette séance a eu lieu dans l'une des salles de la Chaumière, sous la présidence de M. Hémar, assisté des membres du Conseil d'administration de la Société.

De l'intéressant exposé fait par l'honorable président, il résulte que la

Société compte actuellement 45 membres honoraires et 216 membres participants, soit un total de 261 membres. 43 membres ont reçu en 1896 une pension de retraite de 35 francs.

Les recettes ayant été de 5.420 fr. 05 et les dépenses s'élevant à 5.303 fr. 65 il en résulte un excédent

en caisse de 116 fr. 40 inférieur de près de mille francs à celui du 31 décembre de l'année précédente, ce qui accuse des dépenses sensiblement plus élevées qu'en 1895, ainsi qu'on peut en juger par le résumé suivant :

Il a été payé 1464 journées de maladie pour 95 malades qui ont coûté ensemble 4.677 fr. 95 cent., soit une moyenne de 49 fr. 24 par malade.

La moyenne de la dépense répartie sur l'ensemble des membres participants, produit 21 fr. 85 par membre pour une cotisation de 12 francs.

L'actif de la Société, au chapitre « fonds libres », s'élève à 39.360 fr. 02 y compris l'encaisse au 31 décembre.

Les fonds placés à la Caisse des retraites comprennent une somme totale de 45.984 fr. 64.

Soit un capital total de 55.344 fr. 66

Inutile d'ajouter que la situation de la Société de secours mutuels de Dammartin demeure très prospère.

— Lundi dernier, le bruit courait en ville que le gendarme Launay venait d'être ramené de Marchémoret, dans un état pitoyable, la jambe gauche fracassée, les vêtements en lambeaux ruisselants d'eau et de boue.

Cette nouvelle sensationnelle qui aurait pu paraître invraisemblable aux personnes qui, deux heures auparavant, avaient vu ce beau et brave soldat caracolant sur sa monture, foulant gaillardement du pied la glace et le

verglas qui couvraient le sol de la route d'Othis, était malheureusement en partie fondée, car en effet, se rendant pour les besoins du service à Othis, Beaumarchais et de là à Marchémoret, son cheval s'était lourdement abattu sur le sol, à quelques centaines de mètres de ce village, précipitant à terre son cavalier qui avait eu la jambe meurtrie sous le poids de sa monture. Relevé par des braves ouvriers de ferme qui passaient près de là, le malheureux cavalier s'était traîné tant bien que mal jusque chez le maire de Marchémoret, où se trouvait le gendarme Lhuillier qui ignorait la chute de son compagnon de route, qu'il précédait de 150 mètres au moment de l'accident.

M. le docteur Beuve qui s'était rendu auprès du blessé, constata qu'il avait le genou luxé et quelques lésions internes sur la gravité desquelles il ne pouvait se prononcer avant quelques jours.

Heureusement, grâce aux soins pressés qu'il n'a cessé de recevoir, le brave gendarme pourra quitter la chambre dans quelques jours et affronter de nouveau les périls qui le menacent, tant qu'il sera condamné à monter la bête qui plusieurs fois, déjà, a failli le tuer.

Mardi dernier ont eu lieu, à Dammartin, les obsèques de M. le baron de Montbrun, ancien maire de Dammartin, ancien Conseiller général de Seine-et-Marne et ancien Préfet du Palais de l'empereur Napoléon III.

M. de Montbrun qui était âgé de 86 ans, suivit avec assiduité jusqu'en 1890, les travaux du Conseil municipal, de la Commission administrative de l'hospice, ainsi que des diverses

commissions municipales dont il faisait partie, et dans lesquelles il apporta toujours, malgré son grand âge, le précieux concours de ses connaissances théoriques et pratiques en matière d'administration et de finances.

Sa quatre-vingtième année marqua l'époque de la retraite de cet homme actif et, dès lors, il renonça à toutes ses fonctions publiques et vécut retiré dans son château de la Tuillerie, où il s'est éteint le 30 janvier, à neuf heures du soir, entouré des soins attentifs et dévoués de sa vénérable et très courageuse épouse.

L'inhumation a eu lieu mercredi dernier, à Paris, au cimetière du Père Lachaise.

Nous présentons, en cette pénible circonstance, à Mme la baronne de Montbrun et à M. Henri de Montbrun, nos respectueuses condoléances.

JULLY

Les nommés Louge Jean-Pierre, bouvier, et Bierre Albert, charretier, étaient dans un champ à faire une meule, lorsqu'une discussion éclata entre eux. Bierre qui était sur la charrette, reçut dans la poitrine un coup de tête de Louge qui le fit tomber à la renverse. Dans sa chute, il s'est déboîté le pied.

MONTGÉ

Nous empruntons à notre confrère du *Publicateur*, le récit de l'horrible accident dont a été victime, la semaine dernière, un habitant de la commune de Montgé, Louis Guyon, manouvrier, âgé de 33 ans.

Cet homme, qui vivait seul, avait une prédilection marquée pour les alcools; il était sous l'influence de leur troublant effet quand il entra chez lui dimanche vers 6 heures.

Sur sa chaise qu'il avait placée devant l'âtre du feu, Guyon s'assoupit et tomba dans la cheminée sans pouvoir se relever. Ce n'est qu'au bout d'un long instant que ses gémissements furent entendus des voisins venus dans la cour commune.

Lorsqu'on ouvrit la porte de sa chambre, une fumée très dense s'en échappa qui suffoqua au point de faire reculer les gens accourus dans le but de secourir le pauvre Guyon. A peine distinguait-on la petite flamme d'un lumignon déposé sur la table.

En tâtant, M. Chevance arriva jusqu'à la cheminée et heurta des pieds le corps du pauvre buveur dont les vêtements venaient de s'enflammer. On jeta sur lui un seau d'eau et à ce moment on s'aperçut que la victime vivait encore. Elle avait le côté gauche entièrement brûlé.

Des soins lui furent donnés aussitôt en attendant l'arrivée d'un médecin qui ne put venir que le lendemain : trop tard, car Guyon avait succombé peu d'heures après l'accident aux suites de ses atroces brûlures.

VINANTES

La séance récréative qui a eu lieu samedi dernier à l'école communale de Vinantes, et dont nous avons dit quelques mots, a obtenu un succès on peut dire inespéré, car la population entière de la commune assistait à cette soirée, si bien que la salle scolaire cependant très spacieuse était complètement bondée.

On a beaucoup à se louer de M. Hioset, instituteur de Cuisy, dont la collaboration a été particulièrement utile à son confrère M. Delhomme.

NANTREUIL-LE-HAUDOIN

L'ancien facteur Gaubet, qui avait



pris la fuite, avec les fonds qui lui étaient confiés, a été arrêté à Bordeaux il y a une quinzaine de jours. Il a été interné, ces jours derniers, à la prison de Senlis.

LE PLESSIS-BELLEVILLE

Le receveur du bureau de bienfaisance, vient d'encaisser la somme de 53 fr. 75, dont 20 fr. remis par M. Tourneux, garde particulier, et qui lui ont été versés par deux chasseurs, pris en flagrant délit sur les terres dont il soigne la chasse, et 33 fr. 75 que le délégué sénatorial abandonne aux pauvres.

(Journal de Senlis)

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE DAMMARTIN

Audience du 4 Février 1897

Versigny Louis, de Dammartin, charretier chez Mlle Versigny. Passage sur un champ ensemencé; 1 fr. d'amende.

Mme Leroy, de St-Mard. Registre mal tenu; 1 fr. d'amende.

Baillet Louis, charretier chez M. Dhucque, à Brégy; Rudot Adrien, charretier chez M. Parent, à Oissery; Colin Louis, charretier chez M. Tronchon, à Oissery. Stationnement sans nécessité; 1 fr. d'amende.

Edouard Marie-Eugène, de Saint-Pothus. Violences légères; acquitté.

???

Dans son numéro du Dimanche 17 janvier la *Petite Gazette* publiait l'entrefilet suivant :

Saint-Mard. — On nous apprend de cette commune que la gendarmerie de Dammartin, en tournée de service, mercredi dernier, a relevé deux contraventions pour une légère irrégularité dans la tenue du livre d'inscription des voyageurs : l'une à l'hôtel de Mme veuve Leroy, et l'autre chez M. Giverne.

Nous comprenons qu'on s'étonne de cette rigueur, mais qu'elle serve au moins d'avis

aux aubergistes qui ne seraient pas rigoureusement en règle sur ce point.

Mme Leroy, qui a été appelée jeudi dernier, devant le Tribunal de simple police de Dammartin, pour avoir à répondre de cette pécadille, se plaint de reconnaître qu'en lui appliquant le minimum de la peine, soit un franc d'amende, M. le juge de paix s'est montré très indulgent à son égard, mais ce qu'elle ne s'explique pas c'est que pour deux contraventions identiques, — omission d'inscription au registre, de la date de sortie d'un voyageur, — l'une, la sienne, ait été trouvée assez grave pour être frappée d'une peine pécuniaire, tandis que l'autre aurait, au contraire, bénéficié d'un non-lieu.

Madame Leroy, qui ne voit avec aucun déplaisir qu'une mesure de clémence ait été prise à l'égard de son confrère, M. Giverne, s'étonne avec juste raison, qu'on n'ait pas jugé à propos de lui faire partager la même faveur.

Sollicités par cette dame de rechercher la cause de ce qu'elle se croit en droit de considérer comme une injustice, nous avons acquis la certitude que ni le Ministère public, ni le Juge du Tribunal de simple police de Dammartin n'ont eu connaissance de la seconde contravention dont il vient d'être question.

Comme il est hors de doute que les deux procès-verbaux ont été dressés le même jour, dans des circonstances identiques, il paraît assez logique qu'ils devaient être appelés à suivre la même filière et partager le même sort.

GESVRES-LE-CHAPITRE

Gevres-le-Chapitre ou Gevres (*Gebre* ou mieux *Gevera a Capitulo*), est un village

du canton de Dammartin, diocèse et arrondissement de Meaux, situé à 142 m. d'altitude, dans une plaine, à 2 kil. de la grande route de Dammartin à Meaux.

Ce village, dont la population adonnée à la culture, comptait 125 hab. il y a une cinquantaine d'années, n'en a plus actuellement que 75. Le territoire occupe une superficie de 423 hect. de terres labourables. Sa distance de Dammartin est de 15 kil.; 15 kil. de Meaux; 44 kil. de Paris, et 72 de Melun.

La paroisse de Gevres-le-Chapitre dépendait autrefois de l'Île-de-France, généralité de Paris, bailliage, election et subdélégation de Meaux, matricule des caux et forêts de Crécy.

L'église de Gevres, sous le titre de Saint-Laurent, fut donnée en 1135, par Manassès, évêque de Meaux, au chapitre de la cathédrale, et c'est de là que le village reçut le surnom qu'il a conservé depuis. Le chapitre de Meaux disposait de la cure qui valait 400 livres et était en même temps seigneur et décimateur de la paroisse; la justice s'y rendait également en son nom; seule, les appels étaient portés devant le tribunal du chef-lieu du bailliage. La cure qui avait été réunie à celle de Marcilly, en fut détachée dans la suite, et probablement après les importantes réparations qui furent exécutées à l'église de Gevres dont la dédicace fut faite le 17 juillet 1611, par M. de Vieupont, évêque de Meaux. Cette église, qui est actuellement une annexe de Forfry, renferme de très belles pierres tombales du XVII^e siècle, admirablement conservées, notamment celle d'un ancien curé de la paroisse, Léonard Jacquemot, décédé en 1667 et représenté en costume sacerdotal. Un blason chevronné surmonte le personnage. Une autre pierre portant également un écusson chargé d'un chevron représente, en costume bourgeois, Pierre Pasquier et son épouse. Une troisième, celle de Jacques Troiauvallots et Anne Lefebvre, son épouse, laboureurs de M. de Gevres, décédés en 1650 et 1652, est également fort bien gravée et l'écusson qui est au-dessus des deux personnages est occupé par une gerbe de blé. Deux autres dalles funéraires appartenant à des laboureurs, bienfaiteurs de la paroisse offrent

leurs images en costume bourgeois de la même époque que les précédentes.

La ferme de Fescheux, située à 300 m. de la route de Dammartin à Meaux, est une dépendance de la commune de Gevres-le-Chapitre.

Gevres-le-Chapitre est desservi par le bureau de poste de St-Soupplets. — Fête patronale : le premier dimanche après Pâques. — Perception de Saint-Soupplets.

Maire, M. Guibert. — Adjoint, M. L'aulfourier. — Instituteur, M. Dupont, de la commune de Forfry. — Curé, M. Dupas, de la paroisse de Forfry. — E. L.

NOTABILITÉS LOCALES

(Notices extraites du *Dictionnaire biographique des notabilités de l'Oise*, publié par Henri Jouve, Paris, 1893).

CAIX DE SAINT-AYMOUR (AMÉDÉE, vicomte de), né à Senlis, le 26 avril 1843. Ancien élève de l'École des Chartes, de l'École des Hautes Etudes et de l'École des langues orientales vivantes, Avocat. M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour a publié, outre de nombreux articles et mémoires dans la « *Revue bleue* » la « *Revue des Deux Mondes* », etc, dans les « *Mémoires du Comité archéologique de Senlis* » (dont il fut un des fondateurs), dans ceux de la « *Société des antiquaires de France* », de la « *Société pour l'histoire de Paris et de l'Île de France* », etc., les ouvrages suivants :

La question de l'enseignement des langues classiques et des langues vivantes au Sénat et devant l'opinion publique, in-8, 1866.

La langue latine étudiée dans l'unité indo-européenne, histoire, grammaire, lexique, 1867, in-8.

Le plébiscite et l'hérédité, 1870, in-8.

La grande voie romaine de Senlis à Beauvais et l'emplacement de Litano-brige ou Latinobriga, 1873, in-8.

Note sur un temple romain découvert dans la forêt d'Halatte, 1874, in-8.

Étude sur quelques monuments méga-

lithiques de la vallée de l'Oise, 1875, in-8, 50 fig.

Annuaire des sciences historiques, bibliographie des ouvrages d'érudition.

Chargé, par le Ministère de l'Instruction publique, d'une mission dans les pays slaves de l'Autro-Hongrie, M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour a publié les résultats de sa mission :

Les pays sud-slaves de l'Autro-Hongrie, Croatie, Slavonie, Bosnie, Herzégovine, Dalmatie. 1883, in-12.

On lui doit encore les ouvrages suivants : *Notice sur Hugues de Groot*, 1884, in-8.

Les intérêts français dans le Soudan éthiopien, 1884, in-12.

La France en Ethiopie, 1886 in-12.

Recueil des instructions données aux ambassadeurs de France en Portugal, 1886, in-8.

Questions algériennes : Arabes et Kabiles, 1891, in-12.

Causerie du besacier : mélanges pour servir à l'histoire du département de l'Oise. 1892, in-12.

Membre de la Commission des monuments historiques, de la Société des Antiquaires de France, etc.

Officier d'Académie.

M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour collabore à la *Grande Encyclopédie*.

Après avoir fait la campagne de 1870-71, comme volontaire, il fut élu membre du Conseil général de l'Oise pour le canton de Senlis.

Ne s'étant pas représenté, il a cessé de faire partie de cette assemblée en 1883.

CAIX DE SAINT AYMOUR (ROBERT de), fils du précédent né à Paris, le 5 février 1869.

Sorti lauréat de l'École libre des sciences politiques, (section diplomatique), M. Robert de Caix de Saint-Aymour est actuellement rédacteur au *Journal des Débats* pour la partie

étrangère et rédacteur en chef du *Journal de Senlis*.

NOTICE GÉNÉALOGIQUE SUR LES SEIGNEURS d'AUNAY

(Suite)

Gautier d'Aunay, chevalier, seigneur, en partie, de Moussy-le-Neuf, et vicomte de Dammartin, devint sénéchal après la mort de Guillaume. En 1220, Guy le Bouteiller de Senlis, accorda à Gautier d'Aunay, pour lui et ses successeurs, sénéchaux de Dammartin. le droit de chasse, avec leurs propres chiens, dans tous les bois de sa seigneurie d'Ermenonville (1). Dans l'acte qui mentionne cette concession, Gautier est qualifié parent de Guy le Bouteiller.

L'abbé Lebeuf (2) fait mention de Gaucher d'Aunay, sénéchal de Dammartin et seigneur en partie de Moussy en 1220. Nous croyons qu'il y a là une erreur de copie et qu'il s'agit de Gautier.

Au mois de novembre 1221, Gautier d'Aunay reprit à l'abbaye de Chaalis trois arpents de terre sis à Choisy, sur la route de Vémars à Moussy-le-Neuf, qui avaient été donnés aux religieux par Guillaume d'Aunay, son père, et il rendit en échange deux arpents et demi, au même lieu, près de la route de Moussy-le-Neuf à Chenevières, puis fit remise à l'abbaye du droit de champart sur trois quartiers de terre voisins de la grange de Choisy. Cet échange fut constaté solennellement, selon l'usage du temps, devant la porte de l'église de Moussy-le-Neuf, en présence du curé, du maire et des paroissiens (3).

Gautier d'Aunay est encore cité dans une charte de 1222, à laquelle se trouve appendu son sceau qui se compose d'un écu plein sous un chef (d'or au chef de

gueules) avec cette légende :

Sigillum. ALTËRI DE ALNETO (4).

En 1231, le même Gautier d'Aunay constatait au moyen d'une charte que Simon de Bailli, chevalier; sa femme et ses enfants, puis Foulques du Mesnil, amortissaient deux arpents de terre sis entre Vémars et Choisy, aumônés à l'abbaye de Chaalis par Philippe de Moussy et qui relevaient au fief du premier, en arrière fief du second (5).

Certains auteurs donnent pour épouse à Anseau de Garlande, seigneur de Tourneham et de Possesse, Marie d'Aunay, dame de Mauregard, qui vivait en 1221; d'autres prétendent que ce seigneur épousa une dame nommée Rance (6).

Une charte du prieuré de Saint-Christophe en Halatte nous apprend qu'au mois de juillet 1254, Gautier d'Aunay, seigneur du Mesnil (*Gallerus de Alneto miles, dominus de Mesnillio*) concéda à ce monastère les droits qu'il avait sur un fief sis au même lieu de Saint-Christophe (7).

Il est fait mention de Guillaume d'Aunay qui, en 1234, fonda à l'ombre du château de Chantilly, la chapelle de Quincampoix. Il avait pour armoiries : un écu coupé, chargé en chef d'un lambel de 5 pendants (8).

Il est aussi question de Sédille d'Aunay en l'année 1237, en laquelle elle fut engagée par l'official de Paris, à ratifier un acte concernant le village de Roissy-en-France et l'abbaye de Sainte-Geneviève (9).

Pierre d'Aunay, fils de Gautier, devint sénéchal de Dammartin et seigneur de Moussy-le-Neuf, à la mort de son père. Il est cependant désigné en cette qualité, dès l'année 1250 (10). Il eut de son épouse Marguerite, une fille nommée Jeanne d'Aunay (11), qui

épousa en l'année 1266, Jann le Bouteiller, également connu sous le nom Jean de Chantilly, chevalier, seigneur de Chantilly, de Courteuil et de Montmélian, à qui elle apporta en dot la seigneurie de Moussy-le-Neuf, avec la sénéchaussée de Dammartin (12).

Vers 1281, Gautier d'Aunay, oncle de Jeanne, lui céda tout ce qu'il avait à Moussy-le-Neuf (13). Le même est qualifié seigneur en partie de Moussy en l'année 1300 (14).

Perrette d'Aunay, qu'on dit fille de Pierre d'Aunay, était dame de Moussy en 1266 (15).

Vers le même temps, le comte de Dammartin prétendit avoir le droit de haute justice dans toute l'étendue de la chatellenie de Moussy. Après enquête, le Parlement lui donna gain de cause en 1267, contre les prétentions des gens du roi (16). (A suivre) E. L.

1 Du Chesne; *Hist. des Bouteillers de Senlis*, p. 25

2 *Hist. du diocèse de Paris* t. 5, p. 563.

3 G. Fagniez; Notice sur Vémars-en-France, *Mém. de la soc. hist. de Paris et de l'Île-de-France*, t. 2, p. 296.

4 Douet d'Arcq; *Inv. des sceaux*, n° 323.

5 G. Fagniez; Notice sur Vémars-en-France, t. 2, p. 296.

6 Moreri; *Dict. hist.* t. 4, p. 42.

7 *Cart. du prieuré de St-Christophe-en-Halatte*, p. 20.

8 *Bull. du Com. arch. de Senlis*, année 1879, p. 365.

9 Lebeuf; t. 6, p. 121.

10 Lebeuf; t. 5, p. 563.

11 Le P. Anselme et l'abbé Lebeuf (t. 5, p. 563) désignent sous le nom de Perrette la fille de Pierre d'Aunay, épouse de Jean de Chantilly; *Hist. des gr. off.*, t. 6, p. 259)

12 *Hist. des Bouteillers de Senlis*, p. 36.

13 — — — — — p. 37.

14 *Hist. du diocèse de Paris*, t. 5, p. 563.

15 — — — — —

16 — — — — —

Examens militaires.

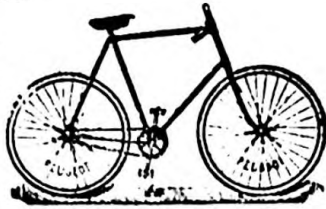
— Un ordre arrive, vous êtes mobilisé, qu'est-ce que vous faites?

— J'écris à Françoise.

Achille OFFROY, à Dammartin

Le succès du Salon du Cycle a été pour la Grande marque Nationale PEUGEOT un triomphe écrasant. Par suite du nombre considérable de commandes enregistrées au Salon, la maison Peugeot prie Messieurs les Amateurs de bien vouloir remettre leur commande le plus tôt possible à seule fin de pouvoir en obtenir la livraison en temps voulu.

TANDEMS



BICYCLETTES

ET VOITURES PEUGEOT

Adresser toute commande ou demande de renseignements à M. Achille OFFROY, à Dammartin (Seine-et-Marne), Agent principal pour l'arrondissement de Meaux et de Senlis.

Modèle nouveau **ACATÈNE PEUGEOT**
à changement de vitesse sans descendre de machine.

« Le nouveau pneu Gallus 1897 ! »

Diverses bicyclettes
à Vendre d'occasion

CHARBONS, COKES, BRIQUETTES
en Gros

Meubles de jardin et tondeuses
à gazon

Fauteuils roulants pour enfants

NICKELAGE EN TOUS GENRES
LIMES manufacture au Chambon, Loire

BONS A LOTS

Exposition de 1900

TIRAGE du 25 Février prochain

Lot de 500.000 francs

A Vendre chez M. Léonor Dupille,
au cours du jour, et du Crédit Foncier.

ON DEMANDE Un Jardinier sachant conduire.

S'adresser chez M. Duflou à Dammartin-en-Goële.

DÉPOT DE MATÉRIAUX

Fers, fonte, Acier, tôle, zinc, plomb
bois de construction, charbons & coke

L. DESCHAMPS

Route de Jully,
en face la gare de Dammartin

ST-MARD-DAMMARTIN (S.-et-M.)

PRIX-COURANT sans escompte 1800-07

Grosse Houille Charleroi	les 100 ks	
1 2 gras, sans fumée 1 ^{re} qualité		3.80
Gaillettin français		
1 2 gras, sans fumée 1 ^{re} qualité		3.50
Charbon de Forge (noisettes lavées)		3.50
Gailloterie de Mons p. machines		3.20
Tout-venant		2.60
Briquettes		2.70
Boulets de Charleroi		
pour chauffage économique		3 »
Coke de gaz n° 0	l'hectol.	1.45
Coke grésillon de forge		0.95
Anthracite anglais	les 100 k.	
(great mountain)		6 »

Marchandises prises au dépôt, transport en plus suivant distance.

Pelles de terrassier, acier fondu, bout trempé

	5°	6°	manches	
	1.10	1.30	0.90	
Fourches à cailloux 9 dents			7.50	
Fourches à crocs à fumier 4 dents			2.75	
Fourches à hêcher 4 dents			3.80	
Fourches à betteraves			1.90	
Fourches à foin	1=65	1=80	2=10	
— 2 dents	1.40	1.50	1.75	
— 3 dents	1.90	2 »	2.20	

Louchets, Rateaux, Binettes parisiennes
Fourches à douilles, Poulies de puits.

Lessiveuses en tôle forte galvanisée,
très solides

avec Tube, Injecteur et Crèneaux mobiles

Contenances: 40 l. 55 l. 70 l. 90 l. 130 l.

Prix: 11 fr. 13 fr. 15 fr. 19 fr. 29 fr.

Foyers: 12 fr. 12 fr. 14 fr. 14 fr. 20 fr.

Prix total: 23 fr. 25 fr. 29 fr. 33 fr. 41 fr.

Les foyers sont tout en fonte, brûlant bois et charbon de terre.

Seaux de ménage en tôle galvanisée 1 fr. 10

Seaux d'écurie « très-forts 3 fr. 25

Paniers de nez pour chevaux, 0 fr.60 et 0f.70

Grillage galvanisé, ronces et poteaux en fer

Directeur-Gérant: E. LEMARIE

Imp. E. Lemarié à Dammartin

